

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DE 1^{ère} CONSTATATION D'ABANDON DE CONCESSION

Commune de BEL-AIR-VAL-D'ANCE, Cimetière de CHAMBON-LE-CHATEAU

Le mardi 27 avril 2021, à 10 heures, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par les articles L.2223-17 et R.2223-12 à R.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à notre **avis notifié en date du 16.03.2021**, nous sommes transportés au cimetière de Chambon-le-Château, assisté de Mme Mireille Gardès (1^{er} Adjoint) et Mme Liliane Reboul (conseillère municipale) et avons procédé à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions ci-dessous désignées.

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis.

Certaines dates de dernières inhumations n'étant pas précisément connues, (*pas de registre des inhumations à leur époque*), un acte de notoriété atteste de leur existence antérieure à 10 ans.

Un procès-verbal a été établi pour chaque concession. L'ensemble des procès-verbaux, ainsi que les documents qui y sont annexés (copie de l'Acte de Concession et photo), peuvent être consultés en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

N°	Nom du concessionnaire	Date achat	Date dernière inhumation	Etat de la concession
----	------------------------	------------	--------------------------	-----------------------

Allée 1

97	MARTIN J.Baptiste	31.12.1941	(+ de 10 ans)	Perpétuelle. Terrain nu, non matérialisé, aucun signe indiquant une sépulture.
----	-------------------	------------	---------------	--

Allée 2

79	OLLIER Pierre, époux BOUET S.	20.07.1937	25.03.1956	Perpétuelle. Une dalle cassée, mousse sur entourage abîmé, inscriptions effacées
----	-------------------------------	------------	------------	--

Allée 3

5	CHIRAC Maurice	30.10.1927	20.02.1861 (transfert de l'ancien cimetière)	Perpétuelle. Tombeau écroulé.
33	DUBOIS CELLIER	23.01.1931	13.05.1956	Perpétuelle. Plus d'inscription, entourage ciment et métallique moussu et rouillé

Allée 4

30	MINGOT Marie Auguste époux CHARDONNAL	10.09.1930	25.09.1946	Perpétuelle. Dalle et bâti détériorés
22	FOURNIER Odilon Casimir	03.10.1929	11.08.1941	Perpétuelle. Entourage et stèle détériorés, barrière rouillée qui tombe,
16	RAMBAUD Augustine Vve TEISSIER	19.02.1929	(+ de 10 ans)	Perpétuelle. Sol enherbé, entourage ciment moussu et détérioré, aucune inscription
17	BROUSSARD Pierre	17.03.1929	20.01.1967	Perpétuelle. Entourage moussu, rouillé, sol enherbé, plaque d'inscriptions tombée.
86	VIALA Théodore	23.03.1939	16.06.1959	Centenaire. Terrain enherbé, qui s'affaisse, entourage détérioré, inscriptions effacées.
59	Vve ATGET Auguste	29.11.1933	17.01.1956	Centenaire. Entourage cassé terrain enherbé et affaissé. Plus d'inscription

56	PAROT J.Pierre	01.01.1933	30.09.1939	Centenaire. Absence d'inscription. Pas d'entretien.
55	VIGNAL Vve MERCIER Julie	15.11.1932	(+ de 10 ans)	Centenaire. Non délimitée, enherbée, croix cassée.
54	FERRAND Marius	24.10.1932	(+ de 10 ans)	Centenaire. Sol enherbé et affaissé ; entourage moussu et détérioré.
98	RICHARD Léon Clovis	09.03.1943	Vidée par la famille	Centenaire. détériorée

Allée 5

109	BOUET Rémi	10.03.1946	(+ de 10 ans)	Centenaire. Croix cassée, pas d'inscriptions, détritus, mousse sur la dalle ciment
114	ARION Pierre	04.06.1949	19.05.1979	Perpétuelle. Dalle affaissée et éventrée. Mur d'entourage devant qui se détache.
123	TEUCHER Fritz époux TREBUCHON	02.02.1957	24.06.1959	Perpétuelle. Terrain nu, non matérialisé, aucun signe indiquant la sépulture

Allée 6

129	Melle BOULET Augustine	06.10.1959	24.07.1963	Perpétuelle. Envahie par la végétation ; construction dégradée
128	ALIBERT Cyprien	22.10.1958	21.01.1961	Perpétuelle. Envahie par la végétation ; construction dégradée

De ces constats, il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les éventuels descendants sont invités à rétablir ces concessions en bon état d'entretien, faute de quoi, la commune pourra effectuer leur reprise dans les conditions prévues par les articles L.2223-17 et R.2223.12 à R.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans un délai de 3 années.

Extraits des procès-verbaux de constat d'abandon affichés à l'entrée du cimetière et aux panneaux d'affichage de la Mairie le 4 mai 2021. (Ils feront l'objet de 3 affichages d'un mois, entrecoupés par deux quinzaines sans affichage).

Un avis sera transmis, au journal local, ainsi que sur le site internet de la commune de Bel-Air-Val-D'Ance, stipulant le constat et les lieux où la liste des concessions, et tous les documents concernant la procédure, pourront être consultables.

Fait à Chambon-le-Château, le : 4 mai 2021

Claude SOLIGNAC, Maire,

